

REGLEMENT 2018/2019

Les professeurs et le C.A du club Équilibre vous souhaitent la bienvenue.

Pour la bonne marche des activités, ils souhaitent que certaines règles soient appliquées toute l'année : le respect du professeur, la **ponctualité, l'assiduité....**

Les professeurs sont responsables de vos enfants uniquement pendant les cours, nous vous conseillons de les déposer et de les reprendre dans les vestiaires, en respectant les horaires de début et fin de cours. En cas **d'absence d'un professeur**, une **affiche** est mise sur la porte principale **OU** vous serez informés par **mail OU SMS** (si le délai n'est pas trop court). **L'association n'est pas responsable des enfants avant et après les cours.** Si, votre enfant ou vous, manquez plus d'une séance, notamment pour des raisons médicales, n'oubliez pas de prévenir le professeur ou la présidente.

LE CERTIFICAT MEDICAL POUR LES ENFANTS EST FORTEMENT RECOMMANDE

et est à remettre le jour de l'inscription si possible, au plus tard avant la fin du 1^{er} mois. Concernant certaines activités, les médecins ne veulent plus fournir de certificat médical, dans ce cas nous demandons adultes de nous fournir une **DECLARATION SUR L' HONNEUR** attestant votre aptitude à pratiquer du sport ou de la danse.

Afin de transmettre les différentes informations importantes, notamment pour le GALA, **nous vous demandons de nous fournir : (2 possibilités s'offrent à vous)**

- 1) 1 enveloppe timbrée avec votre nom et votre adresse + votre adresse mail LISIBLE
- 2) 3 enveloppes timbrées avec votre nom et votre adresse

SIGNALER TOUT CHANGEMENT D' ADRESSE MAIL , ADRESSE POSTALE OU N° DE TEL

LE REGLEMENT des activités se fera lors de l'inscription, ou au 2ème cours sous forme de 3 chèques libellés à l'ordre d'Équilibre. Ils seront encaissés :

- * octobre
- * janvier
- * avril

Pour tout problème, ne pas hésiter à nous contacter .

Les adultes s'engagent pour l'année et ne seront remboursés que pour des raisons médicales ou changement de résidence (fournir un justificatif), **tout trimestre commencé est dû et ne donnera lieu a aucun remboursement.** Le même système est applicable pour les jeunes après un trimestre, donc dès le mois de janvier 2019. A cette date, chacun devra aussi confirmer sa présence au spectacle.

UN COURS D'ESSAI, est accordé à tous. Pas de cours pendant les vacances scolaires pour les enfants. Pour les adultes, les cours sont suspendus pendant les vacances de Noël et la 2ème semaine des vacances de la Toussaint/février/Pâques.

La tenue éventuelle des danseurs est à la charge des parent et est définie par les professeurs, au cours du premier trimestre. Nous prenons en charge les costumes du GALA de fin d'année.

Nous vous souhaitons une bonne année et comptons sur votre participation lors des animations que nous pourrions organiser en cours d'année.... **MERCI**

Pour informations complémentaires, contacter la présidente au 06 40 41 91 95

LA PRESIDENTE, KRASNIEWSKI Gemma